



Ecole privée La Source

5 rue du Chanoine Ferré

La Chapelle-Achard 85150 LES ACHARDS

02 51 05 64 67 ecoleprivée.lasource@orange.fr

Massages à l'école

Vendredi 7 février 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre thème d'année « Aux sources de notre santé », des activités de découverte des « Massages à l'école » vont avoir lieu dans les classes après les vacances de Pâques.

Pascale Laurent, qui accompagne les grands au restaurant scolaire tous les jours, enfilera sa casquette d'institutrice agréé par la MISA France (Massage In School Association) pour initier vos enfants à la routine du massage à l'école.



Pascale va leur enseigner les 15 gestes du MISP et du mini-MISP (pour les plus petits) afin de proposer un nouvel outil pour contribuer à leur bien-être et favoriser le respect de soi et des autres.

L'objectif est aussi que les enfants s'approprient ces techniques afin que l'enseignant puisse mettre en place des temps ritualisés ou ponctuels de massage bien-être dans les classes.



Les massages se feront entre enfants uniquement, par-dessus les vêtements, assis à leur table (tête dos bras mains).

Pour réaliser ces activités, nous venons recueillir votre autorisation. Lors de chaque session, si un enfant ne souhaite pas être massé, même si nous avons votre autorisation, il sera libre de son choix.

Merci de compléter le coupon ci-dessous et de nous le retourner dès que possible et pour le lundi 2 mars dernier délai. Les sessions avec Pascale se dérouleront sur 4 semaines à partir du Lundi 2 mars, avec une session par semaine par classe de 45min à 1h en fonction de l'âge des enfants.

Lu et pris connaissance :

En espérant que ce projet reçoive un bon accueil de votre part.

L'équipe enseignante.

✂-----

COUPON à retourner dès que possible - Pour le lundi 2 mars 2020 dernier délai

Nous, soussignés Mme.....

et Mr

parents de en classe de

☐ autorisons notre enfant à participer aux activités de massage à l'école

☐ n'autorisons pas notre enfant à participer aux activités de massage à l'école

Cette autorisation reste valable tant que vous n'en faites pas la demande contraire, par écrit, auprès du chef d'établissement.

Signatures :

--	--

